



**RÉpublique  
française**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Taxes foncières pour 2024  
votées et perçues par la commune de  
CHAILLE-LES-MARAIS  
les collectivités territoriales et divers organismes**

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP SABLES D'OLONNE  
155 RUE SIMONE VEIL CS 90373  
85109 LES SABLES-D'OLONNE CEDEX

**AVIS D'IMPÔTS LOCAUX**

2720-010614-0037-0



**Vos références**

Numéro fiscal (C) : 06 64 020 794 311  
Référence de l'avis : 24 85 4071317 63  
Contrat de prélèvement : M3 85 0341382 90  
Référence unique de mandat :  
FR46ZZZ005002M385034138290

Numéro de propriétaire : 042 G00582 K

Département d'imposition : 85  
VENDEE

Commune d'imposition : 042  
CHAILLE-LES-MARAIS

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 05/09/2024  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2024

Identifiant service : 85035

**Vos contacts**

**Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

**Par téléphone**

- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h  
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

**Sur place**

au près de votre centre des finances publiques  
horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique Contact et RDV

**• pour le paiement de votre impôt :**

SIP SABLES D'OLONNE  
155 RUE SIMONE VEIL CS 90373  
85109 LES SABLES-D'OLONNE CEDEX  
Tél : 0251217699

**• pour le montant de votre impôt :**

CDIF LES SABLES D'OLONNE  
SECT. FONC 1ER SECTEUR  
155 RUE SIMONE VEIL  
CS 90373  
85109 LES SABLES-D'OLONNE CEDEX  
Tél : 02 51 21 76 66

\* (service gratuit + coût de l'appel)

GILLES CORINNE  
25 RUE DU PERRIER  
85450 CHAILLE LES MARAIS

		<b>Somme à prélever</b>	
		<b>252,00 €</b>	
<b>Montant de vos taxes foncières</b>		1 068,00 €	
Acomptes mensuels déjà versés		- 816,00 €	
Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/10/2024 :			
16 septembre 2024	102,00 €	15 novembre 2024	48,00 €
15 octobre 2024	102,00 €		
Compte bancaire : FR76 1027 8371 100X XXXX XXX0 212 Identifiant de la banque : CMCFIR2AXXX Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES			

**Avis d'échéances 2025**

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels seront effectués selon cet échéancier :

15 janvier	2025	106,00 €	16 juin	2025	106,00 €
17 février	2025	106,00 €	15 juillet	2025	106,00 €
17 mars	2025	106,00 €	18 août	2025	106,00 €
15 avril	2025	106,00 €	15 septembre	2025	106,00 €
15 mai	2025	106,00 €	15 octobre	2025	106,00 €

Les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont déterminés par leurs organes délibérants.